



## Demission d 'un président qui a liquidé le compte postal

Par **mahooo**, le **18/02/2017** à **07:33**

bonjour

suite a une démission de notre président, il a vider le compte postal , en effet ce dernier s 'est rendu le jour meme de sa démission a la poste afin d'effectuer un virement sur un autre compte sans que le bureau et les adhérents ne soient au courant . de plus il a effectuer ce virement sans pièce justificative au niveau de la poste (il doit se présenter avec une pièce d identité et le chequier ). le chequier etant toujours en ma possession, l 'employée de poste a reconnu ne pas avoir respecter les regles de sécurité de la poste qui sont affichés sur des présentoirs!! le comble!

de plus le président qui a vider le compte ne sait pas soucié des opérations en cours ce qui me renvoie a constaté un déficit a ce jour de moins 100 euros .

que puis-je faire dans ce cas précis?

a qui puis-je me référer pour récupérer l 'argent de mes adhérents?

merci bonne journée

Par **morobar**, le **18/02/2017** à **08:19**

Bonjour,

[citation] un virement sur un autre compte [/citation]

S'il s'agit d'un autre compte de l'association, où est le problème ?

[citation]sans que le bureau et les adhérents ne soient au courant [/citation]

C'est normal. Il est Président- c'est pour présider et non palabrer et demander des autorisations dont il n'a pas besoin.

[citation] l'employée de poste a reconnu ne pas avoir respecté les règles de sécurité de la poste qui sont affichées sur des présentoirs[/citation]

Si cette employée connaît le président, elle n'a commis aucune faute.

[citation] à qui puis-je me référer pour récupérer l'argent de mes adhérents[/citation]

S'il s'agit d'argent détourné, vous ne pouvez que porter plainte.